



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 882 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE l'estradiol-17 β transdermique (Estrogel^{MD}, Estradot®) et la progestérone (Prometrium^{MD}) sont deux hormones identiques à celles que les ovaires produisent;

ATTENDU QUE ces hormones sont essentielles à la santé cardiovasculaire, cérébrale et osseuse des femmes ainsi qu'à leur bien-être général;

ATTENDU QUE ces hormones, dites bio-identiques, ne sont pas cancérogènes et ne produisent pas les effets néfastes des hormones non bio-identiques (ECE, Ogen®, Provera®);

ATTENDU QUE la chute des taux de ces hormones telle qu'observée, par exemple, à la préménopause ou à la ménopause peut entraîner des répercussions nombreuses et débilitantes (problèmes cardiaques, musculaires, articulaires; ostéoporose; dépression; insomnie; anxiété);

ATTENDU QUE ces répercussions peuvent engendrer une polymédication dangereuse pour la santé ainsi que des coûts financiers et sociaux élevés;

ATTENDU QUE de nombreuses recherches, notamment celles du Dr Sylvie Demers, portant sur les hormones féminines bio-identiques démontrent leurs multiples bienfaits, mais sont rarement médiatisées;

ATTENDU QU'il est méprisant pour les femmes que ce soient des substituts de leurs vraies hormones qui soient couverts par la RAMQ comme hormonothérapie féminine;

ATTENDU QUE chez les hommes la testostérone bio-identique est couverte par la RAMQ alors qu'elle est plus chère et moins étudiée que l'estradiol-17 β transdermique et la progestérone;

ATTENDU QUE les hormones féminines sont les seules hormones humaines à faire l'objet d'une peur institutionnalisée, d'une constante désinformation et d'un véritable mépris;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale d'intervenir auprès du Conseil du médicament afin que la RAMQ respecte le droit de choisir des femmes en couvrant les hormones bio-identiques.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Bernard Drainville, député de Marie-Victorin

15 septembre 2010
Date